

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution  
Communication Procurement Directorate/Direction de  
l'approvisionnement en communication  
360 Albert St. / 360, rue Albert  
12th Floor / 12ième étage  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Parcs Canada Bannières	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5P110-140555/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5P110-14-0555	<b>Date</b> 2015-01-12
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$CX-027-66438	
<b>File No. - N° de dossier</b> cx027.5P110-140555	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-01-20</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Buck(CX Div.), Daniel	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cx027
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 998-8588 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 991-5870
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## MODIFICATION 002

**La présente modification vise à :**

**A) Répondre aux questions des soumissionnaires :**

**Question 1 :** À l'annexe A, article 4, les quantités de bannières sont indiquées sous forme de diptyques et de triptyques.

L'appendice 1 de l'annexe A montre un dessin des bannières qui ornent habituellement le boulevard de la Confédération à Ottawa. Ces bannières ont toujours été fournies sous la forme de diptyques à la CCN et maintenant, à Patrimoine canadien.

La CCN et Patrimoine canadien ont occasionnellement commandé des triptyques, et la taille et la forme des bannières étaient différentes. Les triptyques étaient constitués de côtés irréguliers de 27 po de largeur sur 82 ½ po de longueur (côté court) et 94 po de longueur (côté long). Une tige de raidissage était insérée dans la diagonale inférieure pour que la partie arrondie conserve sa forme.

Nous voulons savoir si les triptyques auront la forme classique arrondie de la bannière illustrée à l'appendice 1 ou si elles seront différentes et, le cas échéant, de quelle façon elles différeront, car toute différence par rapport à la taille et à la forme de la bannière illustrée à l'appendice 1 aura des incidences sur les coûts.

**Réponse 1 :** Des modifications ont été apportées à l'annexe A – Énoncé des travaux, aux spécifications de l'appendice 1 de l'annexe A – Énoncé des travaux et à l'annexe B – Base de paiement. Veuillez voir les changements à la partie B ci-après de la présente modification.

Les diptyques (bannières doubles) visées par la présente demande de soumissions sont des bannières à la forme arrondie, comme il est illustré à l'appendice 1 révisé de l'annexe A – Énoncé des travaux. Nous avons ajouté un second appendice à l'annexe A – Énoncé des travaux, qui comprend les spécifications pour les triptyques (trois bannières par poteau) et nous avons révisé la feuille de calcul MS Excel pour ajouter une ligne distincte pour le prix de chaque type de bannière (diptyque et triptyque). Veuillez voir les changements à la partie B ci-dessous et dans la feuille de calcul MS Excel révisée.

**Question 2 :** Est-ce que des dispositions sont prévues pour tenir compte de l'inflation pour les années suivant l'adjudication du contrat? Autrement, pouvons-nous indiquer des prix unitaires différents pour la fourniture des bannières pour l'année 2 et les années suivantes?

**Réponse 2 :** Conformément à l'annexe B – Base de paiement, les soumissionnaires doivent indiquer un prix tout compris pour toute la durée du contrat et l'année d'option. Aucun autre prix ne sera accepté.

**Question 3 :** À l'article 1.1.1, Évaluation technique – Exigences obligatoires, exigence O.1.2, les critères suivants sont indiqués :

a) – Procédé de sérigraphie : Nous optons pour la sérigraphie sur nylon, mais ce procédé n'est pas ce qui se fait de mieux en ce moment et ne permet pas de reproduire adéquatement les fichiers graphiques complexes qui sont la norme pour les bannières de rue depuis cinq ans.

La sérigraphie de fichiers graphiques comportant plus d'une ou, au mieux, deux couleurs unies (pas d'ombrage ni de dégradé) ne se compare pas à la qualité offerte par l'impression numérique.

Solicitation No. - N° de l'invitation

5P110-140555/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5P110-14-0555

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

cx0275P110-140555

Buyer ID - Id de l'acheteur

cx027

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

b) – Gestion de plusieurs modèles différents de bannières à fabriquer et emballés en conditionnements pour distribution. Cette exigence n'est pas problématique, cependant, est-ce que la livraison à un endroit central, pour distribution subséquente par l'autorité contractante, comme il est décrit pour cette exigence, serait également acceptable?

**Réponse 3 :** L'exigence O.1.2 a été révisée, voir les modifications dans la partie B ci-après. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères de l'évaluation technique et de l'évaluation financière. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront jugées non conformes.

**B) Réviser ce qui suit :**

1) À la page 1 de la demande de propositions :

Reporter la date de clôture comme suit :

Du : 16 janvier 2015 à 14 h (HNE)

Au : 20 janvier 2015 à 14 h (HNE)

2) À la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 4.1.1.1 Évaluation technique

**Supprimer :**

O.1.2 Une fois combinées\*, chacune des exigences suivantes était incluse dans les trois (3) contrats :

- Bannières fabriquées avec du nylon pour drapeau haute ténacité (au moins 210 deniers);
- Procédé d'impression au colorant acide;
- Procédé de sérigraphie;
- Bannières traitées avec un inhibiteur d'ultraviolets après l'impression;
- Images multicolores (impression d'au moins quatre [4] couleurs pour chaque modèle);
- Fabrication de bannières utilisées à l'extérieur et exposées aux intempéries, y compris au vent, à la pluie et aux rayons du soleil;
- Gestion de plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles différents de bannières à fabriquer et emballés en conditionnements pour distribution;
- Gestion et distribution de bannières fabriquées à plusieurs destinations partout au Canada;
- Quantité de 600 bannières ou plus, dont plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles de bannières différents.

\*Un (1) contrat n'a pas nécessairement à comprendre toutes les exigences énoncées en O.1.2, cependant, chaque exigence distincte doit être incluse dans l'un des trois (3) contrats. Toutes les exigences énoncées en O.1.2 doivent cependant avoir été incluses dans les trois (3) contrats réunis.

**Remplacer par :**

O.1.2 Une fois combinées\*, chacune des exigences suivantes était incluse dans les trois (3) contrats :

- Bannières fabriquées avec du nylon pour drapeau haute ténacité (au moins 210 deniers);
- Procédé d'impression au colorant acide;
- Bannières traitées avec un inhibiteur d'ultraviolets après l'impression;
- Images multicolores (impression d'au moins quatre [4] couleurs pour chaque modèle);
- Fabrication de bannières utilisées à l'extérieur et exposées aux intempéries, y compris au vent, à la pluie et aux rayons du soleil;
- Gestion de plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles différents de bannières à fabriquer et emballés en conditionnements pour distribution;
- Quantité de 600 bannières ou plus, dont plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles de bannières différents.

\*Un (1) contrat n'a pas nécessairement à comprendre toutes les exigences énoncées en O.1.2, cependant, chaque exigence distincte doit être incluse dans l'un des trois (3) contrats. Toutes les exigences énoncées en O.1.2 doivent cependant avoir été incluses dans les trois (3) contrats réunis.

### 3) À l'annexe A Énoncé des travaux, 9.1 Design

#### Supprimer:

#### 9.1 Design (voir les dessins ci-joints)

- Tous les fichiers « graphique » seront fournis à l'entrepreneur par Parcs Canada au format Adobe Illustrator CS3, par courriel ou par l'intermédiaire d'un site FTP, lors de l'octroi du contrat.
- Les fichiers « graphiques » comprendront un fond perdu pour la zone de jointure, toutefois, dans certains, en raison d'un repli angulaire, l'entrepreneur devra peut-être procéder à certains ajustements.
- Tous les graphiques sont la propriété de Parcs Canada et ne doivent pas être reproduits de quelque manière que ce soit, excepté pour Parcs Canada.

#### Remplacer par :

#### 9.1 Design (voir les dessins ci-joints)

- Tous les fichiers « graphique » seront fournis à l'entrepreneur par Parcs Canada au format Adobe Illustrator CS5, par courriel ou par l'intermédiaire d'un site FTP, lors de l'octroi du contrat.
- Les fichiers « graphiques » comprendront un fond perdu pour la zone de jointure, toutefois, dans certains, en raison d'un repli angulaire, l'entrepreneur devra peut-être procéder à certains ajustements.
- Tous les graphiques sont la propriété de Parcs Canada et ne doivent pas être reproduits de quelque manière que ce soit, excepté pour Parcs Canada.

### 4) À l'annexe A Énoncé des travaux, 9.3 Spécification pour la fabrication

#### Supprimer :

#### 9.3 Spécifications pour la fabrication (voir l'appendice 1 à l'annexe A - Énoncé des travaux, pour obtenir un aperçu visuel)

- Toutes les bannières doivent être imprimées numériquement au moyen d'un colorant acide conformément aux graphiques fournies, ou sérigraphiées, si les dessins, le choix de couleurs, et la quantité de modèles rendent cette option plus rentable.
- Toutes les bannières doivent être fabriquées à partir d'un nylon 210 deniers haute ténacité et résistant aux UV, tels que ceux utilisés pour les drapeaux.
- Toutes les bannières doivent être imprimées de manière à garantir une **pénétration de l'encre de 100 %**, dans la mesure où les couleurs doivent être d'intensité égale de chaque côté de la bannière.
- Les bannières doivent être imprimées avant d'être cousues afin de garantir que la couleur de l'ourlet sera conforme aux couleurs du motif.
- Les teintures doivent être de type grand-teint (résistantes aux U.V.) afin de garantir que les couleurs ne déteignent pas après un lavage ou en cas de pluie.

---

**Replacer par :**

**9.3 Spécifications pour la fabrication – (voir l'appendice 1 à l'annexe A – Énoncé des travaux, pour obtenir un aperçu visuel)**

- Toutes les bannières doivent être imprimées numériquement au moyen d'un colorant acide conformément aux fichiers graphiques fournis, ou sérigraphiées, si les dessins, le choix de couleurs, et la quantité de modèles rendent cette option plus rentable.
- Toutes les bannières doivent être fabriquées à partir d'un nylon 210 deniers haute ténacité et résistant aux UV, de type 6-6, comme celui utilisé pour les drapeaux.
- Toutes les bannières doivent être imprimées de manière à garantir une **pénétration de l'encre de 85 %**, dans la mesure où les couleurs doivent être d'intensité égale de chaque côté de la bannière.
- Les bannières doivent être imprimées avant d'être cousues afin de garantir que la couleur de l'ourlet sera conforme aux couleurs du motif.
- Les teintures doivent être de type grand-teint et être résistantes aux UV afin de garantir que les couleurs ne dégorge pas après un lavage ou en cas de pluie.

5) À l'annexe A Énoncé des travaux, Appendice 1 à l'annexe A Énoncé des travaux

Supprimer entièrement l'appendice 1 à l'annexe A Énoncé des travaux et la remplacer par ce qui suit :

**APPENDICE 1 À L'ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**Standard banner specifications**  
**Spécifications relatives à la bannière standard**  
 Other banner of the pair is the mirrored image / La deuxième bannière de la paire est l'image miroir.

**DETAIL A**  
 Top and bottom details  
 20 oz. 1000 deniers reinforced vinyl for double sided and black-out situations, sewn in to completely line the interior of the sleeve and extend inside the length of the fold-over to make it opaque.  
 Au haut et bas de la bannière  
 Vinyle renforcé de 20 onces, 1000 deniers permettant l'impression opaque des deux côtés de la bannière. Coudre une pochette ouverte et cousue de façon à ce que l'excédent de tissu soit rallongé pour rendre le rabat de la bannière opaque.

**DETAIL B**  
 Fold edge of fabric over once 0.28\" [7] and sew then fold twice 0.4\" [10] and double sew.  
 Sew with U.V. resistant nylon thread at 4 stitches per centimetre.  
 Plier l'extrémité du tissu à 0.28\" [7] et coudre, puis plier deux fois 0.4\" [10] et coudre en double.  
 Coudre avec du fil nylon résistant aux rayons UV à 4 points par centimètre

**DETAIL C**  
 Corner made of 2 layers of nylon material (printed artwork) with inner vinyl blocker material over a layer of seat belt webbing to reinforce the corner around the grommet.  
 Coin fabriqué de 2 couches de nylon (artwork imprimé), avec couche de vinyle opaque et renforcé d'une couche d'une bande de ceinture de sécurité pour renforcer le pourtour de l'oeillet.

**DIMENSIONS**  
 Inches [mm]      pouces [mm]

**MATERIAL:**  
 • Banner main: high tenacity 210D nylon, type 6-6 with UV inhibitors  
 • Reinforced with vinyl 20 oz. 1000D.  
 • Spur grommets size 3, or ID 1/2 inch marine type.

**MATÉRIAU :**  
 • Bannière: nylon 210 deniers haute ténacité, type 6-6  
 • Renforts: en vinyle 20 oz. 1000 deniers.  
 • Oeillets avec crampons calibre marin, taille 3, ou diamètre int. de 1/2 pouce

**GRAPHIC APPLICATION:**  
 • Ink jet printed with Acid dye.  
 • Graphic file will be supplied as well as graphic specs  
 • The ink penetration is to be 85% minimum.  
 • Bleed on white lettering to be minimum.  
 • PCH designer must approve colour match prior to production.

**GRAPHIC APPLICATION:**  
 • Impression jet d'encre avec colorants acides.  
 • fichier d'impression sera fourni avec un devis graphique séparé  
 • La traversée de l'encre doit être au minimum 85%.  
 • Etalement de l'encre sur le texte blanc au bas doit être minime.  
 • Le designer de la PCH doit approuver les couleurs avant l'impression

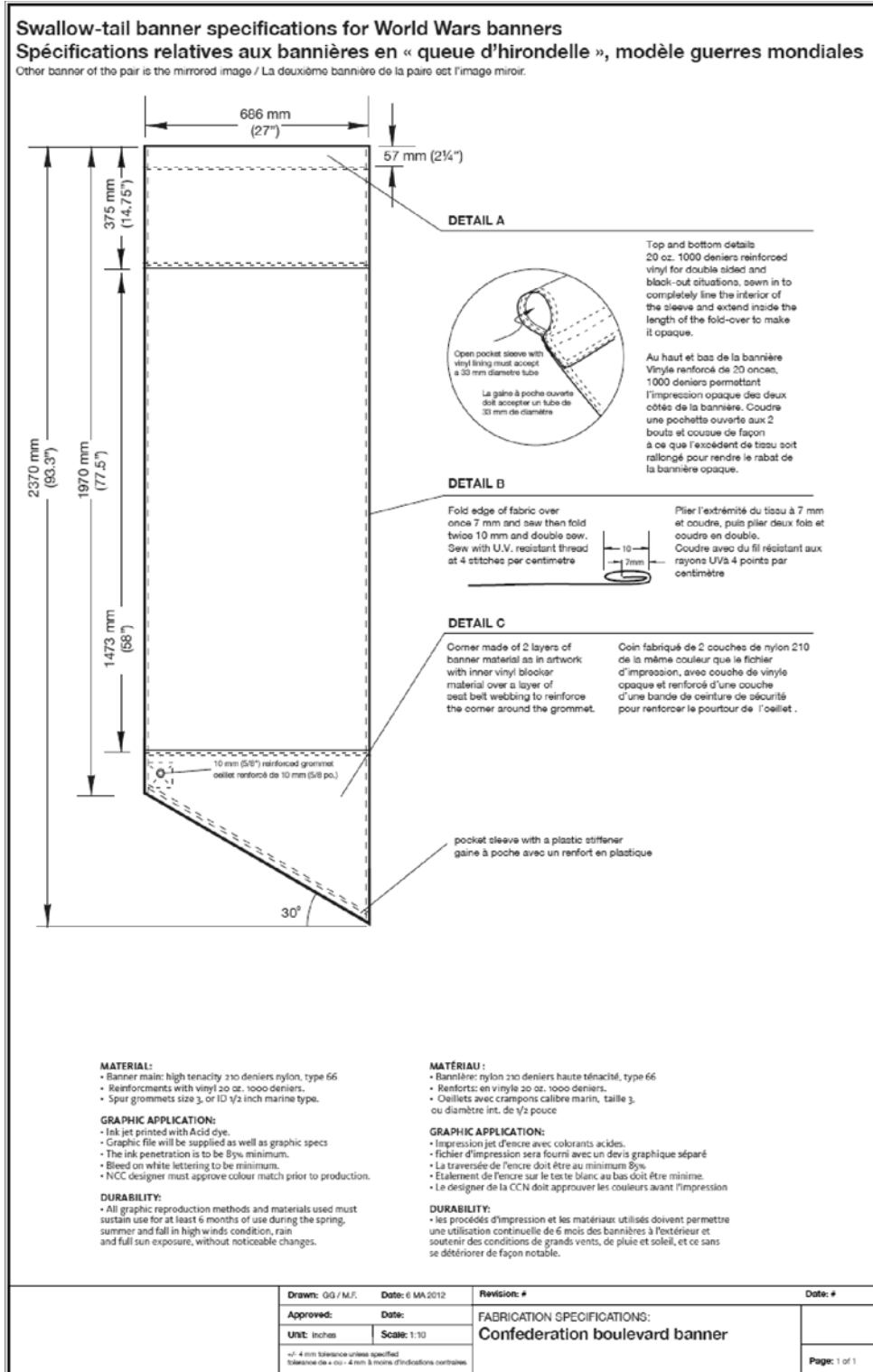
**DURABILITY:**  
 All graphic reproduction methods and materials used must sustain use for at least 6 months of use during the spring, summer and fall in high winds condition, rain and full sun exposure, without noticeable changes.

**DURABILITÉ:**  
 Les procédés d'impression et les matériaux utilisés doivent permettre une utilisation continue de 6 mois à l'extérieur et soutenir des conditions de grands vents, de pluie et de soleil, et ce sans se détériorer de façon notable.

**Confederation Boulevard Banner / Boulevard de la Confédération bannière**

drawing / dessin Banner Fabrication / bannière fabrication	designed by / conçu par J. McDougall date 1992	Departement / Département: <b>Capital Experience</b>
sheet no. 1 of 1	updated by / mise-à jour par C. Hurst date JAN 2015	Design manager / Gestionnaire: C. Hurst
<b>F.01</b>	scale / échelle NTS	

## APPENDICE 2 À L'ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX





**6) À l'annexe B Base de paiement****Supprimer entièrement l'annex B Base de paiement et la remplacer par ce qui suit :**

See revised Annex B Basis of Payment MS Excel Spreadsheet. Bidders must ensure that they are using the most up to date version of Annex "B" Basis of Payment for submission.

**7) À l'annexe E Grille d'évaluation, section 1.1 Évaluation technique,****Supprimer :**

O.1.2 Une fois combinées\*, chacune des exigences suivantes était incluse dans les trois (3) contrats :

- Bannières fabriquées avec du nylon pour drapeau haute ténacité (au moins 210 deniers);
- Procédé d'impression au colorant acide;
- Procédé de sérigraphie;
- Bannières traitées avec un inhibiteur d'ultraviolets après l'impression;
- Images multicolores (impression d'au moins quatre [4] couleurs pour chaque modèle);
- Fabrication de bannières utilisées à l'extérieur et exposées aux intempéries, y compris au vent, à la pluie et aux rayons du soleil;
- Gestion de plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles différents de bannières à fabriquer et emballés en conditionnements pour distribution;
- Gestion et distribution de bannières fabriquées à plusieurs destinations partout au Canada;
- Quantité de 600 bannières ou plus, dont plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles de bannières différents.

\*Un (1) contrat n'a pas nécessairement à comprendre toutes les exigences énoncées en O.1.2, cependant, chaque exigence distincte doit être incluse dans l'un des trois (3) contrats. Toutes les exigences énoncées en O.1.2 doivent cependant avoir été incluses dans les trois (3) contrats réunis.

**Remplacer par :**

O.1.2 Une fois combinées\*, chacune des exigences suivantes était incluse dans les trois (3) contrats :

- Bannières fabriquées avec du nylon pour drapeau haute ténacité (au moins 210 deniers);
- Procédé d'impression au colorant acide;
- Bannières traitées avec un inhibiteur d'ultraviolets après l'impression;
- Images multicolores (impression d'au moins quatre [4] couleurs pour chaque modèle);
- Fabrication de bannières utilisées à l'extérieur et exposées aux intempéries, y compris au vent, à la pluie et aux rayons du soleil;
- Gestion de plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles différents de bannières à fabriquer et emballés en conditionnements pour distribution;
- Quantité de 600 bannières ou plus, dont plusieurs (quatre [4] ou plus) modèles de bannières différents.

\*Un (1) contrat n'a pas nécessairement à comprendre toutes les exigences énoncées en O.1.2, cependant, chaque exigence distincte doit être incluse dans l'un des trois (3) contrats. Toutes les exigences énoncées en O.1.2 doivent cependant avoir été incluses dans les trois (3) contrats réunis.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)  
DEMEURENT INCHANGÉES.**